

**Critères de recevabilité des dossiers  
de l'Habilitation Universitaire**  
المقاييس المعتمدة لمقبولية ملفات التأهيل الجامعي

المصادق عليها من قبل مجلس الجامعات المنعقد بتاريخ 2026-04-01

## Éléments constitutifs du dossier

---

1. Formulaire/fiche de dépôt à remplir ;
2. Copie CIN ;
3. Photos ;
4. Copie des diplômes ;
5. Copie de la thèse de doctorat ;
6. Arrêté de nomination et éventuellement l'arrêté de titularisation ;
7. Fiche de service ;
8. CV détaillé ;
9. Rapport de synthèse détaillé des activités de recherche ;
10. Liste des publications parues après le diplôme de doctorat ;
11. Recueil des publications ;
12. Justificatifs d'encadrement des activités de recherche (mastère de recherche, PFE recherche, participation à l'encadrement de thèses, etc.) ;
13. Rapport de synthèse détaillé des activités d'enseignement et d'encadrement.
14. Liste des activités pédagogiques (enseignements et encadrements) ;
15. Recueil des productions pédagogiques (documents, supports, encadrements, etc.) comportant le cachet du département ou de la bibliothèque de l'établissement ; les justificatifs des activités pédagogiques réalisées.
16. Justificatifs de participation à l'organisation de manifestations scientifiques, projets nationaux et internationaux, brevets, formations de formateurs, certificats, participation à la vie de l'établissement, ouverture sur l'environnement, etc. ;
17. Copie électronique du dossier.

## مكونات الملف

---

1. تعميم مطلب الترشح
2. نسخة من بطاقة التعريف الوطنية
3. صور شمسية
4. نسخ من الشهادات العلمية
5. نسخة من أطروحة الدكتوراه
6. مستخرج من قرار التعيين وقرار الترسيم إن وجد
7. قائمة خدمات
8. ترجمة ذاتية مفصلة
9. تقرير علمي تألّفي مفصل عن أنشطة البحث
10. قائمة بالمنشورات العلمية الصادرة بعد الحصول على درجة الدكتوراه
11. مجموع نسخ المنشورات
12. مستندات تثبت الإشراف على أنشطة البحث (ماجستير في البحث، مشروع تخرج بحثي، المشاركة في الإشراف على أطروحات، إلخ)
13. تقرير تألّفي مفصل عن أنشطة التدريس والتأطير.
14. قائمة بالأشغال البيداغوجية (التدريس والتأطير).
15. مجموعة الأعمال البيداغوجية (وثائق، دعائم، تأطير، إلخ) تحمل ختم القسم أو المكتبة التابعة للمؤسسة؛ ووثائق تثبت الأنشطة البيداغوجية التي تم القيام بها.
16. مستندات تثبت المشاركة في تنظيم فعاليات علمية ومشاريع وطنية ودولية، وبراءات اختراع، وتدريب المدربين، وشهادات، والمشاركة في حياة المؤسسة، والانفتاح على البيئة المحيطة، إلخ.
17. نسخة إلكترونية من الملف.

## **Domaines**

**Sciences Exactes et Technologies**

**Sciences de la Santé, Médecine, Médecine Dentaire et  
Pharmacie**

**Sciences Agronomiques, Biotechnologie et Environnement  
Architecture**

---

## Commission d'Harmonisation en Génie Civil

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Quatre (4) Articles de recherche acceptés dans des revues indexées (Clarivate Analytics, ou Scopus), dont deux (2) au moins à Facteur d'Impact (aucun contenu des articles ne doit être dans la thèse de doctorat).
- Le (la) candidat(e) doit être le premier ou le deuxième auteur.
- L'article dont le nombre de signataires dépasse trois peut être comptabilisé comme trois quarts d'article (0.75), demi-article (0.50), ou quart d'article (0.25). Si le nombre de signataires dépasse six, l'article ne sera pas retenu.
- Les notes techniques, les études de cas (case studies) et les discussions (review) ne sont pas comptabilisées.
- Quatre (4) Communications dans des Conférences de la spécialité avec actes et comité de lecture.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

L'encadrement d'au moins deux (2) mastères de recherche soutenus, ou l'encadrement de trois (3) Projets de Fin d'Etudes d'Ingénieur contenant une composante recherche, ou La participation à l'encadrement d'au moins une (1) thèse et avec au moins une (1) publication commune avec le thésard.

### **3. Activités pédagogiques**

- Enseignement, encadrements, jurys, Commissions, etc.
- Production pédagogique : Livre, Chapitre de livre, Polycopié de cours, TD ou TP, considérés par le (la) candidat(e) comme les plus significatifs en termes d'apport personnel et contenu.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le (la) candidat(e) doit justifier sa participation à des projets de recherche et d'ouverture sur l'environnement (Projet de recherche et de collaborations nationaux et internationaux, Projet de collaborations avec l'industrie, Expertise, Dépôt de brevet, Organisation de manifestation scientifique, Projet PAQ, etc.).

### **5. Autres critères**

- Postes de responsabilité.
- Participation à l'organisation de manifestations culturelles, sportives, etc.

---

## **Commission d'Harmonisation en Génie Electrique et Commission d'Harmonisation en Electronique**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Le dossier de candidature comporte au moins quatre (4) articles de recherche parus dans des revues, indexées dans Web Of Science ou Scopus et où la contribution du candidat est avérée.
- a. Parmi ces quatre revues, deux (02) au moins doivent être à facteur d'impact selon Web Of Science où le nom du candidat doit être en premier.
- b. Les deux (02) autres revues doivent être indexées dans WOS ou Scopus et le nom du candidat doit être en premier ou second.
- De même ne peuvent être comptabilisés que les articles dont le contenu n'est pas dans la thèse de doctorat du (de la) candidat(e).
- Le(a) candidat(e) doit avoir présenté au moins deux fois ses travaux dans des conférences.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

Le(a) candidat(e) doit avoir participé à une dynamique de recherche impliquant des mastères soutenus ou bien des doctorants. Toute participation dans une thèse devra être justifiée par des publications communes dans des journaux avec le doctorant et le directeur de thèse.

### **3. Activités pédagogiques**

Le dossier de candidature doit comporter une production pédagogique de qualité (Livre, Chapitre de livre, Polycopié de cours, TD ou TP) du candidat qu'il considère comme la plus significative en termes d'apport personnel et contenu. Toute production pédagogique doit être répertoriée dans la bibliothèque de son institution.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le(a) candidat(e) doit justifier sa participation à des projets de recherche et d'ouverture sur l'environnement (Projet de recherche et de collaborations nationaux et internationaux, Projet de collaborations avec l'industrie, Expertise, Dépôt de brevet, Organisation de manifestation scientifique, Projet PAQ, Conventions signées, etc.)

### **5. Autres critères**

Le test de plagiat ne doit pas dépasser un taux de 15% pour le rapport de synthèse et les supports pédagogique

---

## Commission d'Harmonisation en Génie Industriel

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Le dossier de candidature comporte au moins quatre (4) articles de recherche parus ou acceptés dans des revues scientifiques spécialisées, indexées dans Web Of Science ou Scopus dont au moins deux articles classés Q1 ou Q2 à l'année de publication.
- Ne seront comptabilisés que les articles où la contribution du candidat est avérée.
- Ne sont comptabilisés que les articles dont le contenu n'est pas intégralement dans la thèse de doctorat du (de la) candidat(e). Les articles contenant des approfondissements des travaux de thèse peuvent être comptabilisés ;
- Un article dont le nombre de signataires dépasse trois co-auteurs peut ne pas être comptabilisé comme un article entier ;
- Au moins un article doit avoir le(a) candidat(e) comme premier auteur ;
- Le(a) candidat(e) doit avoir participé au moins à deux conférences internationales de la spécialité avec proceedings.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

Le(a) candidat(e) doit avoir assuré l'encadrement de deux (2) mastères de recherche soutenus. A noter que l'encadrement de trois (3) Projets de Fin d'Etudes d'Ingénieur contenant une composante recherche peut être équivalent à l'encadrement de deux (2) mastères de recherche. De même, le co-encadrement d'une thèse de doctorat soutenue peut être équivalent à un mastère encadré et soutenu.

### **3. Activités pédagogiques**

Le dossier de candidature comporte la production pédagogique (Livre, Chapitre de livre, Polycopié de cours, TD ou TP) du (de la) candidat(e) qu'il (qu'elle) considère comme la plus significative en termes d'apport personnel et contenu.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le candidat doit justifier de sa participation à des projets de recherche et d'ouverture sur l'environnement (projets de recherche et de collaboration nationaux et internationaux, projets de collaboration avec l'industrie, expertise, dépôt de brevets, organisation de manifestations scientifiques, projet PAQ, etc.

### **5. Autres critères**

Un document de synthèse détaillant les activités de recherche, d'enseignement et d'ouverture sur l'environnement du candidat.

- Dans le volet recherche, le candidat présentera une synthèse de la littérature existante sur les sujets de recherche traités, les objectifs, les contributions et les résultats des travaux menés et des perspectives de recherche bien identifiées.

- Dans le volet enseignement, le candidat détaillera les différentes activités d'enseignement et d'encadrement pédagogique menés, les méthodes pédagogiques utilisées,
- Dans le volet ouverture sur l'environnement, le candidat exposera ses interactions avec le monde socio-économique, son implication dans l'institution.

---

## Commission d'Harmonisation en Génie Mécanique

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

- Quatre articles publiés dans des revues indexées dans Web of Science ou Scopus, portant sur des résultats de recherche obtenus par le candidat après son recrutement au grade de maître assistant et se rapportant à ses axes de recherche dans la spécialité<sup>1</sup>.
- Deux au moins de ces quatre articles doivent être publiés dans des revues ayant un facteur d'impact selon les JCR de Clarivate Analytics.
- Le candidat doit être premier auteur dans au moins deux articles, dont au moins un dans une revue ayant un facteur d'impact selon les JCR de Clarivate Analytics.
- Seuls les articles où le candidat est premier, deuxième ou troisième auteur sont considérés.
- Au maximum, un seul article où le candidat est troisième auteur est considéré.
- Au moins deux communications écrites présentées dans des manifestations scientifiques nationales ou internationales avec actes et comité de lecture, qui portent sur des résultats obtenus par le candidat après son recrutement au grade de maître assistant et se rapportant à ses axes de recherche dans la spécialité<sup>3</sup>. Au plus, une de ces communications peut être sous la forme d'un « Abstract ».
- Le candidat doit être premier ou second auteur dans les deux communications. Le candidat doit avoir présenté personnellement au moins une de ces communications.

### 2. Encadrement de travaux de recherche

- Deux masters de recherche dans la spécialité soutenus et réussis. Un de ces masters peut être en Co-encadrement.

Ou

- Forte implication dans l'encadrement d'une thèse de doctorat dans la spécialité justifiée par une attestation du directeur ou d'un des Co-directeurs de la thèse, et d'une publication de revue ayant un facteur d'impact selon les JCR de Clarivate Analytics où le nom du candidat apparaît en seconde position après celui du doctorant dans la liste des auteurs.

### 3. Activités pédagogiques

- Un livre d'enseignement dans la spécialité, édité chez un éditeur national ou international sérieux, et ayant un ISBN.

Ou

- Deux polycopiés de cours ou de travaux dirigés ou de travaux pratiques, dans la spécialité. Au moins un de ces deux polycopiés doit être un polycopié de cours.

Ou

- Un MOOC ou un cours en ligne ou sur YouTube dans la spécialité.

1 : Les résultats ne doivent pas avoir été publiés dans la thèse de doctorat du candidat

---

## Commission d'Harmonisation en Génie Hydraulique

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Au moins Quatre (4) Articles de recherche acceptés dans des revues indexées dans Clarivate Analytics, Web Of Science ou Scopus.
- Au moins Deux (2) Articles parmi les 4 sont à Facteur d'Impact (WOS), où le candidat est premier ou deuxième auteur.
- Deux (2) présentations de Communications dans des Conférences de la spécialité.

Ne peuvent être comptabilisés que les articles dont le contenu n'est pas dans la thèse de doctorat du candidat, et qui relèvent de la thématique générale des axes de recherche de l'habilitation universitaire.

Si le nombre de signataires des articles dépasse cinq (5), le candidat doit justifier qu'il s'agit d'un travail effectué au sein d'un projet impliquant plusieurs membres.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

Le candidat doit justifier l'encadrement de deux (2) mastères de recherche soutenus, ou l'équivalent en Projets de Fin d'Etudes d'Ingénieur contenant une composante recherche.

### **3. Activités pédagogiques**

Le candidat doit présenter un (1) rapport détaillé des activités pédagogiques les plus significatives en termes d'apport personnel et de contenu, précisant :

- Les enseignements (Livre, Chapitre de livre, Polycopié de cours, TD ou TP)
- Les encadrements de projets de fin d'année du cycle ingénieur, ou de Mastères professionnels
- La participation aux jurys de soutenance pour des mémoires de Mastères ou des mémoires de PFE
- Toute production pédagogique au sein de l'institution d'attache du candidat et dans les autres institutions universitaires.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le candidat doit avoir participé à des projets de recherche ou d'ouverture sur l'environnement :

- Projets de recherche et de collaboration nationaux ou internationaux.
- Projets de collaborations avec l'industrie.

### **5. Autres critères**

- Dépôt de brevet
- Expertise
- Organisation de manifestation scientifique

---

## Commission d'Harmonisation en Génie Energétique

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

- Le dossier de candidature doit comprendre au moins cinq (5) publications déjà parues avant la date de dépôt du dossier de candidature portant sur des résultats de recherche obtenus par le candidat après son recrutement au grade de maître assistant. Ces publications doivent avoir été publiées dans des journaux à facteur d'impact selon Scopus/WOS et dont le nom du candidat figure en première ou deuxième position.
- Au moins deux (2) publications avec le nom du candidat qui figure en première position.
- Les sujets des publications doivent être obligatoirement dans la spécialité.
- Au moins deux communications dans des manifestations scientifiques nationales ou internationales de la spécialité avec actes et comité de lecture où le candidat est premier ou deuxième auteur.
- Le candidat doit avoir présenté au moins une de ces communications.

### 2. Encadrement de travaux de recherche

- Un master de recherche soutenu dont le sujet est dans la spécialité.  
Ou
- Une forte implication dans l'encadrement d'une thèse de doctorat justifiée par une lettre du directeur de la thèse et l'apparition du nom du candidat en deuxième position après le nom du thésard qui figure en premier rang dans un article dans un journal à facteur d'impact.

### 3. Activités pédagogiques

- Deux projets de fin d'études d'ingénieur, de licence ou de master professionnel dans la spécialité, soutenus et diplômes attribués. Pour les candidats exerçant aux instituts préparatoires aux études d'ingénieur les Co-encadrements sont acceptés en remplacement des encadrements.
- Un livre d'enseignement dans la spécialité édité chez un éditeur national ou international et ayant un ISBN.  
Ou
- Deux photocopiés de cours ou de travaux dirigés ou de travaux pratiques dans la spécialité. Au moins un de ces photocopiés doit être un photocopié de cours ou cours intégré. Les photocopiés doivent être déposés et inventoriés à une bibliothèque universitaire tunisienne.  
Ou
- Un MOOC ou un cours en ligne hébergé dans une plateforme universitaire.

---

## Commission d'Harmonisation en Génie Chimique-Procédés

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

#### *Articles :*

Seuls les articles publiés dans des journaux scientifiques indexés WOS ou Scopus sont considérés. Pour la commission, les articles sont référencés Aij, avec i : le quartile dans la spécialité et j : l'ordre du candidat dans la liste des auteurs. Les articles sont classés en 6 classes selon le quartile dans la spécialité et l'ordre du candidat dans la liste des auteurs comme suit :

Classes : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6

Articles Aij de la classe : A11 ; A21 et A12 ; A13, A22 et A31 ; A23, A32 et A41 ; A33 et A42 ; A43

Un article de classe 1 équivaut à 2 articles de classe 3. Un Article de classe 2 équivaut à 3 articles de classe 4. Un article de classe 3 équivaut 2 articles de classe 4 ou 4 articles de classe 5. Un article de classe 4 équivaut à 4 articles de classe 6.

Les conditions sont :

- a- Publier au moins un article en premier auteur classe 1 ou 2. Les articles 'review' ne sont pas considérés dans cette catégorie.
- b- Si le premier article est de classe 1, il faut avoir l'équivalent de 4 autres articles de classe 3. Si le premier article est de classe 2, il faut avoir l'équivalent de 3 autres articles de la même classe.
- c- Un seul brevet sera considéré par la commission et sera équivalent à un article de classe 3.

#### *Communications :*

Les conditions sont : Participer à au moins trois (3) manifestations scientifiques par des communications orales présentées par le candidat qui doit figurer en premier auteur.

### 2. Encadrement de travaux de recherche

Il faut avoir une activité d'encadrement étalée dans le temps selon les conditions suivantes :

- a- Un encadrement désigne un encadrement de Master de Recherche (MR) ou de Projet de Fin d'Etudes (PFE) ingénieur académique effectué dans un labo de recherche associé à un établissement universitaire public.
- b- Un seul encadrement par année est comptabilisé.
- c- Une seule contribution à l'encadrement d'un doctorat soutenu dans la spécialité est comptabilisée comme un encadrement (Doit être justifiée dans les publications et le mémoire de doctorat du doctorant).
- d- Le co-encadrement de MR ou de PFE est non comptabilisé.
- e- Un seul montage de projet de recherche peut être comptabilisé comme un encadrement (Projet Jeune chercheur, ...).
- f- Il faut avoir l'équivalent de 4 encadrements dont au moins deux encadrements de MR.

### **3. Activités pédagogiques**

Un rapport sur les activités pédagogiques et d'encadrement

Production pédagogique du candidat (Projets pédagogiques, Ouvrages, Notes de cours, Fascicules de TP, Supports numériques ...)

**N.B :**

- 1- La spécialité désigne le Génie Chimique-Procédé
- 2- Il n'y a pas de compensation entre les différentes rubriques.
- 3- L'absence de l'un des rapports du dossier scientifique ou de la production pédagogique dans la spécialité induit systématiquement au refus du dossier

---

**Commission d'Harmonisation en Sciences géologiques**  
**et**  
**Commission d'Harmonisation en Génie Géorressources,**  
**Aménagement et Environnement**

---

**1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Le dossier doit renfermer au minimum 3 articles où le(la) candidat(e) figure comme premier auteur. Ces articles doivent être dans la spécialité du candidat, hors des travaux issus de la thèse de doctorat, et publiés dans des revues internationales indexées dans la base de données Web of Science avec facteur d'impact (proofs et DOI). La base de référencement des revues est Scimago/Clarivate pour les quartiles et JCR (journal citation report) pour les facteurs d'impact.
- La date de soumission des articles détermine les données relatives aux facteurs d'impact et aux quartiles considérées par la Commission.
- Les articles doivent être publiés dans les journaux exclusivement Q1 ou Q2.
- Dans tous les cas, chacun des trois articles doit présenter un facteur d'impact supérieur ou égal à 1.
- Au minimum, un des journaux est spécialisé dans la spécialité du candidat.
- Si les articles sont publiés dans des journaux "Open Access", ils doivent impérativement être Q1 et le facteur d'impact de chacun d'eux doit être supérieur ou égal à 2.

Les bases de référencement sont les mêmes que pour les revues classiques.

La traçabilité des processus du reviewing depuis la soumission jusqu'à l'acceptation doit être fournie dans le dossier du candidat et ce pour toutes les publications "Open Access". Si ces revues sont payantes, il faut que le paiement des frais de "l'open access" soit effectué après acceptation définitive de l'article par le journal et pas avant. Les frais de publications doivent aussi être pris en charge exclusivement soit par une structure de recherche, ou par l'université, soit à travers un projet de recherche national ou international et en aucun cas par le(la) candidat(e).

**2. Encadrement de travaux de recherche**

Le(la) candidat(e) doit avoir encadré au moins deux mastères de recherche après son passage au grade de Maître Assistant et doivent être soutenus dans deux années séparées. A défaut, un seul mastère et une contribution à l'encadrement d'une thèse justifiée par un article impacté où le doctorant figure comme premier auteur et le(la) candidat(e) est deuxième auteur.

Le facteur d'impact du journal doit être en conformité avec les critères d'acceptation des dossiers de doctorat fixés par les Commissions des doctorats en sciences géologiques de chaque institution.

### **3. Activités pédagogiques**

Un rapport pédagogique synthétisant les enseignements assurés par le(la) candidat(e) (en salle et sur le terrain). Les enseignements doivent être conformes aux programmes officiels.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le(la) candidat(e) doit avoir participé à la préparation et la réalisation de projets de recherche (les justificatifs correspondants doivent être fournis dans le dossier).

### **5. Autres critères**

- Le rapport de synthèse et le rapport pédagogique ne doivent pas inclure un taux de similitude (plagiat) dépassant 20%.
- Des justificatifs doivent être fournis pour appuyer les informations précisées dans le dossier.

---

## Commission d'Harmonisation en Télécommunications

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

Le candidat doit justifier de la publication de quatre (04) articles parus après sa nomination au grade de Maître-Assistant. Ces articles doivent être publiés dans des revues indexées dans le journal Citation Report (JCR), et dotées d'un facteur d'impact JCR. Ces publications doivent en outre répondre aux conditions suivantes :

- Au moins deux (02) articles doivent avoir été rédigés en tant que premier auteur.
- Au moins deux (02) articles doivent avoir été publiés dans des revues classées Q1, Q2 ou Q3 selon le Journal Impact Factor Quartile (JIF Quartile) attribué dans JCR
- Le candidat doit justifier de quatre (04) communications publiées dans les actes de conférences après sa nomination au grade de Maître-Assistant et répondant à l'un des deux critères suivants :
  - Classées niveau B ou supérieur selon le classement CORE<sup>1</sup>
  - Figurant parmi le Top 10 % des conférences dans la discipline "Electronics and Electrical Engineering" selon le classement de research.com<sup>2</sup>

Les productions scientifiques ne sont prises en compte que si le candidat est listé en première ou en deuxième position. Dans le cas de thèses en cotutelle ou en codirection, il peut apparaître en troisième position, à condition que le deuxième auteur soit un membre de l'équipe de recherche partenaire.

Un article de revue supplémentaire peut remplacer une ou deux communications sous les conditions suivantes :

- Si l'article est publié dans une revue dotée d'un facteur d'impact JCR et classée en JIF Quartile Q1 ou Q2, il est équivalent à deux (02) communications de niveau B ;
- Si l'article est publié dans une revue dotée d'un facteur d'impact JCR et classée en JIF Quartile Q3 ou Q4, il est équivalent à une (01) communication de niveau B.

Cette équivalence ne peut être appliquée qu'une seule fois, et pour un seul article de revue.

### 2. Encadrement de travaux de recherche

Le candidat doit avoir encadré au moins quatre (04) mémoires de maîtrise de recherche soutenus après sa nomination au grade de Maître-Assistant. Les équivalences suivantes peuvent s'appliquer si le candidat a participé au suivi de thèses de doctorat :

---

<sup>1</sup> Le classement CORE des conférences scientifiques est disponible via l'adresse suivante <https://portal.core.edu.au/conf-ranks>

<sup>3</sup> Le classement des conférences par discipline (Top 10 %, etc.) dans le domaine *Electronics and Electrical Engineering* est consultable sur <https://research.com/conference-rankings/electronics-and-electrical-engineering>

- La participation au suivi d'une thèse de doctorat en cours, attestée par la copublication d'au moins deux (02) productions scientifiques (répondant aux critères de la section des productions scientifiques) avec le doctorant, est équivalente à l'encadrement de trois (03) mémoires de mastère de recherche soutenus.
- La participation au suivi d'une thèse de doctorat soutenue, attestée par la copublication d'au moins deux (02) productions scientifiques (répondant aux critères de la section des productions scientifiques) avec le doctorant, est équivalente à l'encadrement de quatre (04) mémoires de mastère de recherche soutenus.

### **3. Activités pédagogiques**

Le candidat doit fournir au minimum les éléments suivants, élaborés après sa nomination au grade de Maître-Assistant :

- Deux (02) supports personnalisés de cours, qui peuvent prendre la forme de cours scénarisés accessibles en ligne, de transparents, ou de manuscrits ;
- Quatre (04) supports pédagogiques destinés à des travaux pratiques, ateliers ou projets ; Un support de cours supplémentaire, au-delà des deux (02) requis, peut remplacer trois (03) supports pédagogiques de travaux pratiques, d'ateliers ou de projets.
- Le candidat doit justifier de l'encadrement d'au moins cinq (05) projets de fin d'études (PFE), réalisés dans le cadre d'un mastère professionnel ou d'un cycle d'ingénieur, après sa nomination au grade de Maître-Assistant.

À titre d'équivalence, un PFE, tel qu'exigé ci-dessus, peut être remplacé par deux (02) projets intermédiaires, tels que des projets de fin d'année du cycle ingénieur, ou PFE de niveau licence.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

#### A. Engagement dans l'organisation d'évènements scientifiques

Le candidat doit justifier d'au moins deux (02) activités, même si elles sont de nature similaire, parmi les types suivants, réalisées après sa nomination au grade de Maître-Assistant :

- Organisateur principal d'un évènement scientifique ;
- Membre d'un comité d'organisation d'un évènement scientifique ;
- Membre d'un comité technique de programme (TPC) d'une conférence ;

#### B. Engagement dans l'évaluation d'articles

Le candidat doit justifier d'au moins cinq (05) activités, même si elles sont de nature similaire, parmi les types suivants, réalisées après sa nomination au grade de Maître-Assistant :

- Évaluation d'articles de revues scientifiques internationales ;
- Évaluation de communications dans des conférences scientifiques ;

### C. Participation à la vie universitaire et ouverture socio-économique

Le candidat doit justifier d'au moins trois (03) activités, de nature différente, parmi les suivantes, réalisées après sa nomination au grade de Maître-Assistant :

- Responsabilité administrative (direction d'établissement, d'études, de stages, de département, ...)
- Responsable de projet de recherche dans le cadre d'appels à projets compétitifs ;
- Membre actif d'un projet de recherche retenu dans le cadre d'un appel à projets compétitifs
- Membre d'un conseil scientifique (université, établissement, Commission paritaire, etc.) ;
- Coordination de mastère, d'option de formation ingénieur, etc. ;
- Coordination de Commissions de réforme de programmes ;
- Coordination de projets d'ouverture : 4C, PAQ, etc. ;
- Coordination d'équipes pédagogiques, d'unités d'enseignements, d'ateliers, etc. ;
- Gestion de programmes de certifications académiques (plateforme, classes, examens, etc.)
- Participation à des Commissions de réforme de programmes, d'acquisition de matériel, d'accréditation, de suivi de projets de déploiement, etc. ;
- Responsabilité de laboratoires d'enseignement ;
- Partenariat avec le monde socio-économique impliquant l'institution et le candidat ;
- Organisation de manifestations (autres que les événements purement scientifiques) : journées d'intégration, journées portes ouvertes, Forums, Challenges, séminaires, etc.) ;
- Responsabilités associatives et activités de mentorat (membre du bureau d'une association scientifique, développement et coordination de clubs étudiants, etc.).

---

## Commission d'Harmonisation en Informatique et disciplines assimilées

---

*Tout dossier reçu sera soumis à un audit anti-plagiat. Tout plagiat décelé dans le dossier présenté entraînera systématiquement le rejet dudit dossier.*

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

*Partout, le classement des publications à considérer est celui de l'année de la première parution du papier journal ou de la tenue de la conférence.*

*De plus, les publications comptabilisées doivent être étroitement liées au domaine de recherche du candidat et n'ayant pas été comptabilisées dans le concours de maître-assistant.*

- Avoir au moins **trois publications dans des revues de spécialité** classées sachant que : **Au moins deux, parmi ces trois, doivent être de rang Q1 ou Q2 selon SJR, Pour le troisième il peut être classé dans SJR Q1 ou Q2 ou classé dans JCR de Clarivate Analytics avec IF >= 0.5**
- Avoir au moins deux articles de conférences classées A ou B (selon Core).
- **Nombre** d'auteurs par article comptabilisé : Au plus cinq auteurs.
- **Ordre des auteurs** :

**Cas 1** : Avoir participé à l'encadrement d'au moins une thèse soutenue : Le candidat doit être **premier ou second auteur** si le premier auteur est son étudiant (master ou doctorant).

**Cas 2** : Avoir encadré entièrement au moins trois (03) masters de recherche soutenus : le candidat doit **avoir au moins un article journal où il est le premier auteur** & être au plus second auteur dans les autres journaux si le premier auteur est son étudiant (master ou doctorant).

#### Encadrements de travaux de recherche

- **Cas 1** : Avoir participé à l'encadrement d'au moins une thèse soutenue, dans ce cas au moins une publication avec ce doctorant encadré est exigée.
- **Cas 2** : Avoir encadré entièrement au moins trois (03) masters de recherche soutenus et avoir au moins une publication avec un étudiant encadré.

### 2. Activités pédagogiques

Le dossier de candidature doit comporter un document pédagogique décrivant les activités du candidat : Enseignement (descriptif des contenus, l'approche pédagogique, les objectifs du cours, ...), avec au moins un support de cours que le candidat considère comme le plus significatif en termes d'apport personnel et de contenu, Responsabilités pédagogiques, animations de séminaires.

### **3. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Une contribution à l'animation de la vie universitaire et de la recherche avec une implication dans la vie de ses établissements d'enseignement et de recherche : Responsabilités administratives et pédagogiques, ouverture socio-économique.

---

## Commission d'Harmonisation en Mathématiques et Commission d'Harmonisation en Mathématiques Appliquées

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

*Mathématiques :*

- 4 articles post-thèse dans des revues indexées (Scopus ou Clarivate Analytics) non payants dont un est à auteur unique.

*Mathématiques Appliquées :*

- 5 articles post-thèse dans des revues indexées (Scopus ou Clarivate Analytics) non payants.

**N.B.** Pour les deux disciplines (Mathématiques et Mathématiques Appliquées) les critères suivants sont exigés :

- Au moins deux articles publiés dans des journaux Q1 ou Q2.
- Le nombre de coauteurs ne doit pas dépasser 3 (à l'exclusion du candidat, et la composition des coauteurs ne doit pas inclure un autre MA).
- Les notes CRAS ou Letters, actes de conférences, etc., ne sont pas comptabilisés.

### 2. Encadrement de travaux de recherche

- Encadrement d'un (01) mastère de recherche soutenu

Ou

- Encadrement d'un PFE soutenu (Formation d'Ingénieurs) comportant une composante recherche ou bien Co-encadrement de deux Mastères recherche soutenus sur deux années différentes

Ou

- Participation à l'encadrement d'une thèse soutenue justifié par un article accepté pour publication dont le candidat figure comme signataire.

### 3. Activités pédagogiques

*Maturité pédagogique :*

Diversification des cours enseignés, participation à la création ou l'actualisation des programmes de formations.

*Production pédagogique*

- Polycopies de cours ou TD,

Ou

- Publications pédagogiques (manuels, ouvrages, ressources en ligne).

Ou

- Production de logiciels pédagogiques pour l'enseignement des mathématiques ou mathématiques appliquées.

#### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

- Participation à des conférences ou ateliers scientifiques en tant que conférencier, membre du comité d'organisation ou membre du comité scientifique.

Ou

- Participation à des projets collaboratifs nationaux ou internationaux (PHC-Utique, PHC-Maghreb, Tunisie-Algérie, Tunisie- Mauritanie, etc.) en tant que responsable ou membre.

Ou

- Avoir obtenu le financement d'un PEJC ou toute autre activité similaire favorisant le développement de la recherche scientifique.

#### **5. Rapport de synthèse**

Le rapport de synthèse doit être rédigé de manière claire et structurée et doit inclure les éléments suivants :

- Les activités scientifiques menées, avec une présentation claire des résultats obtenus ;
- L'expérience en recherche : contributions majeures et impacts sur l'avancement de la discipline ;
- Les projets de recherche futurs : perspectives, collaborations et axes de recherche envisagés.

**N.B.** La rigueur et la clarté dans ce rapport sont jugées comme facteurs très importants dans l'évaluation du dossier.

#### **6. Autres critères**

- Tout dossier reçu sera soumis à un logiciel de détection du plagiat. Tout plagiat identifié dans le rapport de synthèse ou dans les documents pédagogiques présentés par le candidat entraînera automatiquement le rejet du dossier.
- Le candidat est tenu de préciser le taux d'utilisation de l'intelligence artificielle dans la réalisation du rapport de synthèse et des documents pédagogiques en mentionnant : pas d'utilisation de l'IA, assisté par l'IA ou totalement généré par l'IA.

---

## Commission d'Harmonisation en Physique

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

04 articles, dans des journaux impactés de spécialité et indexés par WOS ou Scopus, publiés après le recrutement au grade MA réparties comme suit :

- Deux (2) articles, dont le candidat est premier auteur, publiés avec des co-auteurs qui ne sont pas au grade de maître assistant à la date de la publication.
- Un (1) article dont le candidat est premier auteur.
- Un (1) article dont le candidat est deuxième auteur.
- Chacun des 4 articles doit être publié dans un journal situé au moins dans le deuxième quartile (Q2) ou ayant un facteur d'impact supérieur ou égal à un ( $IF \geq 1$ ).

### 2. Encadrement de travaux de recherche

Deux encadrements dans la spécialité, sur deux années différentes, sont exigés :

- Un\* (1) mastère de recherche.
- Un\* (1) mastère de recherche ou professionnel.

(\*) : Une participation à l'encadrement d'une thèse, couronnée par un article supplémentaire (5<sup>ème</sup> article) publié, dont le candidat est deuxième auteur, peut remplacer l'encadrement d'un mastère. Cette équivalence n'est acceptée que pour un seul encadrement de mastère.

### 3. Activités pédagogiques

Un rapport sur les activités pédagogiques détaillé (cours, TD, TP, montage de manipulations, ...) ou un travail équivalent\*\*.

(\*\*) les travaux équivalents pourraient être :

- Montage et validation d'une manipulation de recherche.
- Projet de recherche « jeune chercheur » accepté.
- Projet de recherche international, dans la thématique du candidat, accepté.
- Un article supplémentaire, par rapport à ceux exigés dans la production et l'encadrement, dont le candidat est premier auteur.

---

## Commission d'Harmonisation en Chimie

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

- Minimum 4 articles définitivement publiés, dans la spécialité du candidat, hors des travaux de sa thèse de Doctorat, et publiés dans des revues internationales impactées.
- Le nom du candidat doit être en première position dans la liste des auteurs d'au moins 3 articles. Il doit être aussi l'auteur correspondant d'au moins deux parmi ces trois articles.
- A part le candidat, la liste des auteurs de chacune des 4 publications ne doit pas comporter d'autres auteurs préparant une Habilitation universitaire.
- Deux parmi les 4 articles doivent être publiés dans des journaux se situant au moins dans le deuxième quartile (Q2).
- Les journaux des 4 publications doivent avoir un facteur d'impact supérieur ou égal à 1 (selon Thomson & Reuters/Clarivate) lors des années de l'acceptation définitive de ces articles.
- Un seul article au maximum pourrait figurer dans un journal « Open Access » ayant un facteur d'impact supérieur ou égal à deux (2) (selon Thomson & Reuters/Clarivate) lors de l'année d'acceptation.

### 2. Encadrement de travaux de recherche

Encadrement d'au moins deux mastères de recherche dans son domaine. A défaut, l'encadrement d'un des deux mastères de recherche peut être remplacé par la participation à l'encadrement d'une thèse de doctorat en chimie et la publication d'un article supplémentaire, en commun avec le doctorant concerné, le nom de ce dernier doit figurer en première position. Le journal de la publication doit avoir un facteur d'impact supérieur ou égal à 1 (selon Thomson & Reuters/ Clarivate) lors de l'année de l'acceptation définitive de l'article.

### 3. Activités pédagogiques

- Le candidat doit présenter un rapport détaillé sur ses activités pédagogiques (cours, TD, TP, montage de manipulations, ...) avec les justificatifs administratifs.
- Il doit fournir au moins deux documents pédagogiques validés par le département concerné : un fascicule de TD avec correction, et un fascicule de TP, avec le modèle d'évaluation attaché.
- A défaut des activités pédagogiques, le candidat exerçant dans un Centre de Recherche doit justifier sa coordination d'au moins un projet de recherche national ou international ou la publication de deux articles supplémentaires, par rapport à ceux exigés, dans des revues internationales ayant chacune un facteur d'impact supérieure ou égal à 1 selon Thomson & Reuters/Clarivate et se situant au moins dans le deuxième quartile (Q2) lors de l'année de l'acceptation définitive de l'article (A part le candidat, la liste des auteurs

des 2 publications ne doivent pas comporter d'autres auteurs préparant une Habilitation universitaire).

---

## **Commission d'Harmonisation en Biologie, Sciences Biologiques, Biotechnologiques et en Génie Biologique**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- 03 (trois) articles scientifiques impactés, selon le Journal Citation Reports (JCR), et classés en Q1 et Q2, et où le candidat auteur du dossier d'Habilitation Universitaire est en première position.
- Parmi ces 3 articles, au moins un article doit être classé en Q1.

Ces articles doivent impérativement tous être :

- Soumis et publiés après le passage au grade de Maître-Assistant ;
- La valeur du Quartile (Q1 & Q2) doit être celle de la date d'acceptation de l'article, et correspondant à la spécialité fine pour laquelle se présente le candidat ;
- Les expérimentations, les observations et le déroulement des travaux, objets de ces articles, doivent avoir été réalisés impérativement en dehors de la période de préparation de la thèse de Doctorat, et après la soutenance de ladite thèse.
- Pas d'égalité (de position) au niveau de la première position (pas "d'égal contribution") ;
- Les courts papiers (Short paper, note de recherche, article d'opinion, lettre à l'éditeur, etc.), ainsi que les articles de synthèse (Review) ne sont pas acceptés, et ce indépendamment de leurs Quartiles.
- Le candidat doit être porteur d'au moins un projet de recherche (National ou international) après son passage au grade de Maître-Assistant ; c'est à dire avoir été chef d'un projet national ou international, ou bien être titulaire d'un brevet international, dont son nom figure en première position, ou bien :
- Avoir Un (01) article scientifique définitivement publié, en Q1 ou Q2 et correspondant à la spécialité fine pour laquelle se présente le candidat ; et impacté selon le « Journal Citation Reports (JCR), où le candidat auteur du dossier d'HU est en première position. Porteur d'au moins un projet de recherche (National ou international) après son passage au grade de Maître-Assistant ; c'est à dire avoir été chef d'un projet national ou international, ou bien être titulaire d'un brevet international, dont son nom figure en première position, ou bien
- Avoir Un (01) article scientifique définitivement publié, en Q1 ou Q2 et correspondant à la spécialité fine pour laquelle se présente le candidat ; et impacté selon le « Journal Citation Reports (JCR), où le candidat auteur du dossier d'HU est en première position.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

- Deux Mastères de Recherche  
ou

- 04 (Quatre) Projets de Fin d'études (PFE) d'ingénieurs.

Ces Encadrements ne doivent pas être réalisés durant la même année. Ces documents doivent impérativement être justifiés par l'administration (Copies des PV de soutenance).

### **3. Activités pédagogiques**

01 Rapport détaillé et dûment justifié par l'administration des activités pédagogiques du candidat (les supports pédagogiques : Fascicules de cours, TD ou TP originaux du candidat sont vivement souhaités) ;

### **4. Autres critères**

- 01 Rapport de synthèse (mémoire) détaillé des activités de recherche, postdoctorales du candidat, comportant au moins une centaine de pages rédigées par le candidat, et analysé par le logiciel anti-plagiat officiel de l'Université d'appartenance du candidat (15% au maximum de similarité). La structure de ce rapport sera la suivante :
  - Introduction Générale
  - Une partie bibliographique
  - Une partie « Matériel et Méthodes »
  - Une partie Résultats & Discussions
  - Une partie Conclusions & Perspectives de recherche
  - Une liste des références citées.
- 01 Rapport détaillé et dûment justifié par l'administration des activités pédagogiques du candidat (les supports pédagogiques : Fascicules de cours, TD ou TP originaux du candidat sont vivement souhaités) ;
- 01 Rapport détaillé des activités d'encadrement du candidat ;

---

## **Commission d'Harmonisation en Sciences Pharmaceutiques et Biologiques**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Au moins 04 (quatre) articles scientifiques originaux impactés, selon le « Journal Citation Reports (JCR)\* dont :
- Au moins un classé en Q1 où le candidat auteur du dossier d'Habilitation Universitaire est en première position.
- Au moins un classé en Q2 ou mieux où le candidat auteur du dossier d'Habilitation Universitaire est en première position.
- Deux articles scientifiques impactés, selon le JCR, et classés en Q2 ou mieux, où le candidat auteur du dossier d'Habilitation Universitaire est, en première, deuxième ou dernière position.

*N.B. la dernière position n'est acceptée que dans le cadre d'un travail de mastère codirigé par le candidat, Sous réserve que ceci soit justifié par une attestation de la part du chef du laboratoire.*

Les articles scientifiques doivent impérativement tous être :

- Soumis et publiés après le passage au grade de Maître-Assistant ;
- La valeur du Quartile (Q1 & Q2) doit être celle de la date d'acceptation de l'article, et correspondant à la spécialité fine pour laquelle se présente le candidat ;
- Les expérimentations, les observations et le déroulement des travaux, objets de ces articles, doivent avoir été réalisés impérativement en dehors de la période de préparation de la thèse de Doctorat, et après la soutenance de ladite thèse.
- Pas d'égalité (de position) au niveau de la première position (pas "d'equal contribution") ;
- Les courts papiers (Short paper, note de recherche, article d'opinion, lettre à l'éditeur, etc.), ainsi que les articles de synthèse (Review) ne sont pas acceptés, et ce indépendamment de leurs Quartiles.
- Un brevet international où l'auteur est en première position peut être comptabilisé comme un article classé en Q2.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

- 02 mastères de recherche soutenus,

**ou**

- 01 mastère de recherche soutenu et 02 mastères professionnels soutenus,

**Ou**

- 01 mastère de recherche soutenu et 02 thèses de doctorat en pharmacie soutenues portant sur des sujets expérimentaux.

Ces documents doivent impérativement être justifiés par l'administration (Copies des PV de soutenance).

### **3. Activités pédagogiques**

- Au moins 01 Support Pédagogique Validé par la Commission pédagogique.
- Participation aux activités d'enseignement dans sa spécialité pendant au moins 04 ans, validation d'au moins une formation pédagogique depuis la date de nomination au grade de maître assistant.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Il est obligatoire pour le candidat de s'impliquer activement dans au moins une Commission de l'établissement auquel il est rattaché. Cette implication doit être démontrée et validée par l'administration.

### **5. Autres critères**

Le candidat doit obligatoirement faire partie d'une structure de recherche (Laboratoire de Recherche, ou Unité de Recherche). Cette appartenance doit apparaître sur ses articles, et doit être attestée par le Chef de la Structure de recherche

ET/ou

Le candidat doit être membre actif d'au moins un projet de recherche (National ou international) après son passage au grade de Maître-Assistant dans la spécialité pour laquelle le candidat se présente. Ceci doit être justifié par une attestation de la part du porteur du projet.

---

## **Commission d'Harmonisation en Architecture et Urbanisme**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

Le candidat doit avoir cumulé après son passage au grade de maître-assistant :

- Trois (03) articles scientifiques publiés en tant que premier auteur ou auteur unique, dont au moins un (01) article indexé et/ou à facteur d'impact. Ces publications doivent apparaître dans des revues scientifiques à comité de lecture, de haut niveau, en open-access non payant, excluant toute revue prédatrice, sans comité de lecture ou éditée par des "faux-éditeurs".
- Cinq (05) publications supplémentaires au minimum, comprenant des communications publiées dans des actes de colloques à comité scientifique ou des chapitres d'ouvrages collectifs à valeur scientifique.

NB : Ne sont prises en compte que les productions originales, distinctes de la thèse ou des travaux antérieurs. Les publications où le candidat figure dans un comité (éditorial, scientifique, d'organisation, etc.) ne sont pas comptabilisées.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

Le candidat doit attester, postérieurement à son passage au grade de maître-assistant, de l'encadrement :

- Soit de trois (03) mémoires de Master recherche soutenus (dans la spécialité et/ou rattaché à la spécialité),
- Soit de deux (02) thèses de doctorat en co-pilotage, dont au moins une (01) est déposée pour soutenance (dans la spécialité).

### **3. Activités pédagogiques**

Les activités pédagogiques requises pour l'évaluation du dossier doivent inclure :

- Une publication à visée pédagogique, sous forme d'article, de chapitre d'ouvrage ou de manuel de cours.
- Un encadrement régulier de mémoires d'architecture et/ou de stages professionnels, à raison d'au moins deux (02) encadrements par an.
- Une expérience de coordination pédagogique au sein de l'établissement.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le candidat devra démontrer son engagement au sein de l'établissement à travers la :

- Participation active à l'organisation d'au moins un (01) événement à caractère pédagogique et/ou socio-économique.
- Contribution à l'organisation d'au moins un (01) événement scientifique, tel qu'un colloque, une journée d'étude, ou un séminaire.

- Implication en tant que membre d'un comité interne (scientifique, pédagogique, organisationnel, stratégique, etc.), et/ou prise de responsabilités administratives (direction de département, direction des études ou des stages...).

### **5. Autres critères**

- Le candidat doit joindre au dossier une Note de synthèse relative au projet de recherche.
- Tout document du dossier du candidat comprenant du plagiat entraînera le rejet systématique du dossier.

---

## **Commission d'Harmonisation en Sciences Agronomiques et Commission d'Harmonisation en Sciences de l'Environnement**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

*Maîtres assistants dans les établissements de l'enseignement supérieur*

- Deux (02) articles de recherche publiés dans des journaux à facteur d'impact (Q1 et/ou Q2) selon le 'Journal Citation Reports' (JCR), non utilisés dans le concours de recrutement au poste de MA.
- Le candidat doit être le 1er auteur\* (le co-premier auteur n'est considéré qu'une seule fois).
- Les articles doivent être dans la discipline dans laquelle le candidat est recruté au grade de MA et dans la spécialité demandée par le candidat.
- Les articles ne doivent pas provenir de la thèse de Doctorat.
- Les articles bibliographiques (Review) ne sont pas acceptés.

*Maîtres assistants dans les établissements de recherche*

- Trois (03) articles de recherche publiés dans des journaux à facteur d'impact (Q1 et/ou Q2) selon le 'Journal Citation Reports' (JCR), non utilisés dans le concours de recrutement au poste de MA.
- Le candidat doit être le 1er auteur\* (le co-premier auteur n'est considéré qu'une seule fois).
- Les articles doivent être dans la discipline dans laquelle le candidat est recruté au grade de MA et dans la spécialité demandée par le candidat.
- Les articles ne doivent pas provenir de la thèse de Doctorat.
- Les articles bibliographiques (Review) ne sont pas acceptés.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

- Encadrement d'au moins un (01) master de recherche ou la participation à l'encadrement d'une thèse, après la nomination au grade de MA. L'ensemble des encadrements réalisés doit être valorisé par au moins une publication dans un journal indexé ou impacté.
- L'encadrement doit être dans la discipline dans laquelle le candidat est recruté au grade de MA, dans la spécialité demandée par le candidat et en rapport avec ses activités de recherche.
- Appartenance à une structure de recherche.

### **3. Activités pédagogiques**

Rapport d'activités pédagogiques (enseignants).

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Rapport de synthèse des activités de rayonnement.

## **5. Autres critères**

- Le test de plagiat ne doit pas dépasser un taux de 15% pour les rapports de synthèse.

\*Est considéré 1<sup>er</sup> auteur : si le candidat est 1<sup>er</sup> auteur, ou l'auteur correspondant, ou l'encadrant du premier auteur (cas de master) ou le co-encadrant du premier auteur (cas de thèse) avec justificatifs.

## **Domaines**

**Sciences Humaines, Sociales et Théologiques et Education**

**Sciences Economiques et Sciences de Gestion**

**Lettres, Langues**

**Sciences Juridiques et Sciences Politiques**

## لجنة تنسيق التأهيل الجامعي في العربية

### 1. نشر أشغال البحث (المقالات والمداخلات)

- عمل منشور خاضع لتقييم علمي.
- أربع (4) مقالات علمية منشورة في دوريات و/أو ضمن أعمال ندوات علمية خاضعة لتحكيم علمي مُثبت.

### 2. الإشراف على أعمال البحث

- الإشراف على رسائل مشاريع التخرج /أو رسائل الماجستير.
- المشاركة في لجان مناقشة مشاريع التخرج و/أو رسائل الماجستير.
- ملاحظة: الإشراف ليس شرطاً إقصائياً.

### 3. الأنشطة البيداغوجية

- تقرير تألفي عن التجربة البيداغوجية.
- منشورات علمية في المجال البيداغوجي (إن وُجدت).
- المشاركة في الأيام التكوينية.
- تنسيق الدروس، رئاسة لجان الامتحان، إلخ.

### 4. الانفتاح على المحيط والمشاركة في حياة المؤسسة

- تقرير تألفي عن أنشطة المترشح ذات العلاقة بمشاركته في الحياة البيداغوجية للمؤسسة وانفتاحه على المحيط.
- امتلاك خبرة واحدة على الأقل من الخبرات التالية: المشاركة في المجتمع المدني، عضوية جمعية علمية وطنية أو دولية.
- ملاحظة: المستندات المُتتمة للمشاركة في حياة المؤسسة والانفتاح على المحيط، كالمسؤوليات الإدارية وعضوية المجالس العلمية ومخابر البحث ولجان التنظيم ولجان الامتحان، إلخ. إلزامية.

---

## **Commission d'Harmonisation en Littérature et civilisation françaises**

### **et Commission d'Harmonisation en Linguistique**

---

#### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Un ouvrage substantiel publié à compte d'éditeur. S'il s'agit d'un manuscrit, le candidat doit fournir une promesse de publication délivrée par une maison d'édition dotée d'un comité de lecture avec deux rapports d'évaluation fournis par des professeurs du domaine de l'ouvrage.
- Un fascicule d'au moins 5 articles publiés dans des revues scientifiques (nationales et/ou internationales) ou des ouvrages collectifs avec leurs références exactes.
- 3 communications depuis le dernier passage de grade.

#### **2. Encadrement de travaux de recherche**

- Un rapport d'encadrement de travaux de recherche.
- Au minimum 2 mémoires de mastère dirigés et soutenus.
- Un rapport de synthèse scientifique.

#### **3. Activités pédagogiques**

Un rapport pédagogique qui rend compte des cours dispensés et fournit une réflexion sur les enseignements pris en charge

#### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le candidat doit certifier qu'il a pris part à des activités contribuant à la vie et à l'environnement de l'établissement auquel il est rattaché (membre du conseil scientifique, direction de département, organisation de journées d'étude ou de colloques, activités culturelles, sociales, de coordination, etc.)

---

## Commission d'Harmonisation en Anglais

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

Dix (10) articles répartis comme suit :

- Deux (2) articles dans des revues à comité de lecture indexées dans des bases de données reconnues telles que Scopus et Web of Science (de préférence Q1 en version papier ou en libre accès).
- Deux à trois (2 -3) articles dans des revues émergentes à comité de lecture indexées.
- Un à deux (1 -2) chapitres des livres publiés par des éditeurs académiques et maisons d'édition non prédatrices.
- Un à deux (1 -2) actes de conférences internationales.
- Un à deux (1 -2) actes de conférences nationales.
- Un à deux (1 -2) articles dans des revues nationales à comité de lecture.
- Un (1) chapitre publié dans un livre édité par le candidat (auto -publication).

En cas de co-publication (deux auteurs), la publication doit être comptabilisée comme une demi-publication (0,5) ; en cas de publication en collaboration (plus de deux auteurs), le premier auteur reçoit 0,5 (une demi-publication) et les autres 0,25 (un quart de publication).  
Un Rapport de Recherche : celui-ci doit se présenter comme un récit synthétique mettant en valeur une compréhension progressive du domaine de spécialisation (poursuite cohérente d'un domaine de recherche, remise en question des hypothèses initiales, prise de conscience des tendances et problématiques émergentes, engagement avec les mouvements et écoles de pensée), tout en démontrant une compréhension progressive de la méthodologie.

### 2. Encadrement de travaux de recherche

- 3 (trois) mémoires de master soutenus.

Un Rapport d'encadrement comprenant une section synthétique sur l'approche d'encadrement du candidat. La partie encadrement doit démontrer un bilan éprouvé en matière d'encadrement. Elle comprend les sous-parties suivantes :

- Une introduction sur l'approche d'encadrement
- Un tableau comprenant les noms des étudiants encadrés, les titres de leurs travaux, les établissements académiques auxquels ils sont affiliés, et le statut de leur avancement (soutenu/en préparation).
- Le tableau doit également comprendre les jurys de soutenance de master sur lesquels le candidat a siégé.

### 3. Activités pédagogiques

Le candidat doit avoir au moins deux expériences parmi la liste ci-dessous :

- Enseignement dans la spécialité du candidat au niveau de License.

- Enseignement au niveau Master de recherche ou professionnel.
- Expérience d'enseignement à l'agrégation.
- Enseignement au niveau Master hors spécialité.

Un Rapport pédagogique comprenant des exemples de descriptifs des cours, tests, etc. La partie pédagogique doit se lire comme un récit synthétique mettant en évidence une compréhension progressive des méthodologies d'enseignement (remise en question des hypothèses initiales, prise de conscience des tendances et problématiques émergentes, engagement dans la conception du programme, les tests et l'évaluation). Elle doit également démontrer une compréhension progressive des stratégies permettant de faire face aux changements dans le profil des diplômés et à l'introduction de nouvelles disciplines, ainsi que de s'engager dans les activités départementales (travail de coordination, présidence/participation à des jurys d'examen, etc.).

#### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le candidat doit avoir au moins deux expériences parmi la liste ci-dessous :

- Directeur /doyen d'établissement universitaire
- Vice- doyen/directeur des études
- Coordinateur de Master
- Membre du Conseil Scientifique
- Chef de département
- Présidents des jurys d'examens
- Animations des clubs des étudiants
- Participation dans des Commission nationales
- Participation dans les activités d'évaluation et/ou d'accréditation de l'établissement.
- Organisation ou participation dans l'organisation des manifestations scientifiques.
- Membre dans un laboratoire de recherche ou une unité de recherche
- Participation à des Commission à l'échelle de l'établissement ou de l'université.
- Participation à l'évaluation des actes des colloques ou des conférences.

#### **5. Autres critères**

Le candidat doit avoir au moins une expérience parmi la liste ci-dessous :

- -Participation dans la société civile.
- -Adhésion dans une société savante nationale ou internationale.

---

## **Commission d'Harmonisation en Histoire, Archéologie et Patrimoine**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

Le nombre total d'articles scientifiques publiés ou en cours de publication après le passage au grade de Maître Assistant (ou grade équivalent) se présente comme suit :

- Soit au moins 10 articles, dont 04 publiés dans des revues scientifiques internationales ou nationales à comité de lecture, et le reste publié dans les travaux de colloques et séminaires, dans les rencontres scientifiques et dans les ouvrages collectifs publiés par des institutions académiques.
- Soit au moins 08 articles (dans les mêmes conditions mentionnées ci-dessus), si le dossier comprend une édition de manuscrit, un corpus, un atlas ou un ouvrage traduit.
- Soit au moins 05 articles (avec les mêmes conditions mentionnées ci-dessus), si le dossier comprend une publication individuelle dans la spécialité, évaluée et publiée par un établissement académique.
- Pour les articles collectifs qui ne précisent pas la contribution de chaque auteur, le candidat doit être le premier ou le deuxième auteur, et le nombre d'articles respectant l'ordre alphabétique des auteurs ne doit pas dépasser 02. La proportion des articles collectifs ne doit pas dépasser 25 % du nombre total d'articles dans le dossier.
- Les articles en cours de publication ne peuvent excéder deux (02) articles et doivent être accompagnés d'une promesse de publication.
- Les travaux publiés dans des revues non spécialisées, ceux publiés à compte d'auteur ou à caractère commercial, les comptes-rendus des ouvrages, les articles pris dans la thèse, les publications soumises antérieurement par le candidat pour le passage au grade de Maître Assistant (ou grade équivalent) ne sont pas pris en compte dans la recevabilité.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

Le rapport sur les activités d'encadrements doit comprendre au moins l'encadrement de deux (02) mémoires de recherches (y compris des PFE). Il peut comprendre également un rapport sur la participation à des jury de soutenance pour des mémoires de Mastères ou des mémoires de PFE, ainsi que la participation à cours pédagogiques ou des séminaires d'encadrement destinés aux doctorants/ mastériens, organisés en collaboration avec les Laboratoires de recherches et /ou les Ecoles doctorales.

### **3. Activités pédagogiques**

- Le rapport pédagogique porte sur les cours et les travaux dirigés assurés après le passage au grade de MA. Il doit mentionner les années universitaires et les semestres, les niveaux enseignés, les intitulés des cours et la liste des TD pour chaque question, en appuyant ceci par deux exemples de TD (commentaire de texte ou document et dissertation) ; en plus

d'exemples sélectionnés parmi les corrections des examens proposés dans les épreuves écrites. Le rapport comprend en outre, une évaluation de son expérience pédagogique, dans lequel il explique les raisons des choix de cours, les méthodologies adoptées dans l'enseignement, les difficultés et les solutions proposées.

- Les chercheurs appartenant à des établissements à double tutelle doivent remettre un rapport synthétique détaillé évaluant leurs activités au sein de l'établissement (organisation des expositions, de manifestations, d'ateliers de formations, des stages sur le terrain et autres). Le rapport comprend en outre, l'évaluation de l'expérience professionnelle ou les activités organisées et les perspectives de développement de l'établissement, ceux qui ont eu l'opportunité d'enseigner à l'université doivent remettre un rapport pédagogique détaillé.

## لجنة تنسيق التأهيل الجامعي في الجغرافيا

### 1. نشر أشغال البحث (المقالات والمدخلات)

منشورات المترشح العلمية في الاختصاص بعد التسمية في خطة أستاذ مساعد والتي يمكن أن تأخذ إحدى الصيغ التالية:  
- ما لا يقل عن 10 مقالات منشورة في اعمال محكمة (او هي بصدد النشر مع ضرورة الاستظهار بالوعد بالنشر بالنسبة لمقالين على اقصى تقدير) من بينها:

- ثلاث مقالات منشورة في مجلات علمية ماهرة أو مصنفة
  - ثلاث مقالات على الأقل يكون فيها المترشح المؤلف الوحيد للمقال
  - بالنسبة لبقية المقالات يجب ان يكون المترشح المؤلف الأول او الثاني على اقصى تقدير
- ب - كتاب أو كتب (محكمة وبخلاف الأطروحة المنشورة) يجب ان يكون ذلك مصحوبا على الأقل بأربع مقالات علمية في الاختصاص منشورة في مجلات علمية محكمة من بينها ثلاث مقالات يكون فيها المترشح المؤلف الوحيد للمقال وتكون منشورة في مجلات ماهرة أو مصنفة.

### 2. الإشراف على أعمال البحث

- الإشراف على تأطير ما لا يقل عن رسالتي ماجستير بحث (02) في الاختصاص.

### 3. الأنشطة البيداغوجية

- ضرورة تقديم مخططات الدروس والأشغال المسيرة التي امنها خلال مساره المهني ابتداء من ترقيته الى رتبة أستاذ مساعد
- مدى ثراء أنشطة التأطير البيداغوجي والعلمي للمترشح لفائدة الطلبة من مستويات الإجازة والماجستير المهني وماجستير البحث
- تولي رئاسة لجان امتحان أو لجان ماجستير

### 4. الانفتاح على المحيط والمشاركة في حياة المؤسسة

يجب ان يكون للمترشح مشاركة في حياة المؤسسة (المساهمة في الأنشطة والمشاريع العلمية للمؤسسة، المشاركة في تنظيم ندوات علمية، عضوية لجنة الجودة، المشاركة في النشاط الثقافي او الاجتماعي...) ونشاط في المحيط الاجتماعي والاقتصادي (نشاط جمعياتي...)

### 5. مقاييس أخرى

عضوية في هيكل البحث

---

## لجنة تنسيق التأهيل الجامعي في الحقوق

---

1. نشر أشغال البحث (المقالات والمدخلات)
  - الإضافة العلمية المحققة للمترشح ومدى نشر الأشغال العلمية المقدمة.
  - تنوع الأشغال العلمية المقدمة بالملف.
2. الإشراف على أعمال البحث
  - مدى ثراء أنشطة التأطير البيداغوجي والعلمي للمترشح لفائدة الطلبة من مستويات الإجازة والماجستير المهني وماجستير البحث.
3. الأنشطة البيداغوجية
  - مدى تنوع الأنشطة البيداغوجية للمترشح والدروس المؤمّنة واختلاف الوحدات التعليمية
  - المساهمة في الأنشطة والمشاريع العلمية للمؤسسة او عضوية في هياكل البحث
  - تحمل المسؤوليات العلمية أو الادارية
  - مراعاة ظروف المؤسسة التي يدرس فيها المترشح (توفر هياكل البحث- الماجستير في القانون...)

---

## Commission d'Harmonisation en Philosophie

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

Les travaux scientifiques du candidat (articles, livres, articles dans des revues indexées etc.) publiés dans des revues indexées et dont les numéros sont publiés régulièrement.

- Le candidat doit présenter obligatoirement un ouvrage scientifique publié dans une maison d'édition à vocation académique et scientifique.
- Les articles (pas moins que 3) doivent être publiés dans des revues indexées ou des revues à comité de lecture.
- Le candidat doit soumettre un rapport de synthèse qui montre son profil académique et le fil conducteur de ses travaux ainsi que la spécialité dans laquelle il s'inscrit (histoire de la philosophie/philosophie des sciences /philosophie de l'art et esthétique /logique et philosophie du langage, etc.).
- Un rapport pédagogique sur les activités d'enseignement et d'encadrement
- Un rapport sur l'encadrement (PFE, master de recherche) et sur la participation aux jurys de soutenance de master.

*Tous les éléments pédagogiques et d'encadrement doivent être accompagnés par leurs justificatifs*

### **2. Activités pédagogiques**

Un rapport détaillé sur les activités pédagogiques du candidat.

### **3. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le candidat doit participer activement à la vie et au rayonnement de l'institution.

### **4. Autres critères**

Le rapport de Synthèse est la pièce maitresse du dossier d'habilitation et une condition nécessaire de son acceptabilité

---

## **Commission d'Harmonisation en Psychologie**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

Un minimum de 06 articles scientifiques publiés dans des revues indexées et/ou à fort impact (après l'obtention du grade de MA) dont :

- 4 en tant que premier auteur.
  - 2 en tant que deuxième auteur.
- publiés dans des supports différents.
- La présence d'un ouvrage ou d'un chapitre d'ouvrage publiés par un éditeur à comité scientifique et non sur compte d'auteur.
  - Pour les articles, et pour suivre les critères internationaux, la revue doit être indexée au moins dans la base de données « Scopus » tout en valorisant les publications dans des revues tunisiennes indexées

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

Encadrement au minimum de 5 mémoires de master Professionnel et/ou recherche ou à défaut, de mémoires de PFE

### **3. Activités pédagogiques**

- Justifier d'une expérience d'enseignement significative dans le domaine de la psychologie.
- Avoir assuré des Cours et TD à différents niveaux de licences et/ou Master (au moins un photocopié de cours complet en support numérique).

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

- Participation à des jurys et/ou commissions scientifiques
- Organisation de journées/congrès
- Responsabilité administrative ou scientifique (direction de département, de Commission de master, ...)
- Travail dans le cadre du tissu associatif
- Participation ou organisation de sessions de formation professionnelle en relation avec le domaine

---

## Commission d'Harmonisation en Sociologie

---

### 1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

Le candidat doit constituer une liste numérotée de dix (10) publications scientifiques, en précisant pour chacune le titre complet, le nombre de pages, la source, etc.

Cette liste doit impérativement respecter la composition suivante :

- Cinq (5) articles publiés dans des revues scientifiques nationales ou internationales à comité de lecture, figurant sur les listes de référence établies et approuvées par l'instance ministérielle compétente.
- Cinq (5) chapitres publiés dans des ouvrages collectifs scientifiques. Pour être éligibles, ces chapitres doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :
  1. Le candidat doit y figurer en tant que premier ou deuxième auteur.
  2. La procédure d'évaluation par les pairs (peer-review) de l'ouvrage doit être formellement attestée (par une mention éditoriale ou une attestation de l'éditeur).

Dispositions générales applicables aux publications :

1. État de la publication : Seuls les travaux effectivement publiés sont recevables. Une seule promesse de publication écrite et contraignante de l'éditeur est recevable.
2. Travaux en nom propre (monographies) : Un ouvrage scientifique individuel (monographie) n'est recevable que s'il est publié par une structure de recherche universitaire, un organisme de recherche reconnu ou une maison d'édition scientifique dont il est établi qu'elle applique systématiquement une procédure d'examen par un comité de lecture scientifique. Une telle monographie est comptabilisée pour un seul et unique article au sein de la liste des dix publications requises, indépendamment de son volume.
3. Financement de la publication : Les travaux dont les frais de publication ont été intégralement supportés par l'auteur, en dehors de tout cadre institutionnel de financement de la recherche (modèle dit « compte d'auteur »), sont exclus.
4. Travaux d'expertise : En principe, les rapports d'expertise, de consultation ou d'étude commandités ne constituent pas une production scientifique éligible.

Une dérogation à ce principe peut être examinée, à titre exceptionnel, pour des articles scientifiques qui s'appuient sur des données issues de telles missions. La recevabilité est alors conditionnée à la démonstration par le candidat que le travail présenté respecte intégralement la démarche de la recherche académique (problématisation, méthodologie rigoureuse, analyse des résultats, discussion critique) et apporte une contribution inédite à la connaissance.

قائمة في 10 مقالات علمية منشورة تحتوي على عنوان المقال، عدد الصفحات، المصدر، صيغة التأليف (منفرد، جماعي) وتكون موزعة كالآتي:

- خمس مقالات منشورة في مجلات علمية وطنية أو دولية محكمة وتم اعتمادها من قبل اللجنة والوزارة.
- البقية تكون في شكل فصول صدرت ضمن مؤلفات جماعية على أن يكون المترشح هو المؤلف الأول أو الثاني كأقصى تقدير وثبت أنه تم تحكيمها.

- لا يقبل الا عمل واحد حاصل على وعد بالنشر.
- لا يحتسب المؤلف الفردي الا إذا كان صادرا عن هيكل بحثي تابع لمؤسسة جامعية أو مراكز بحوث أو دور نشر ثبت أنها أخضعت العمل المذكور الى التحكيم من خلال التنصيص على ذلك في المؤلف أو من خلال شهادة). وفي كل الحالات يحتسب المؤلف الفردي مهما كان حجمه مقالا واحدا.
- لا تحتسب الأعمال التي صدرت على حساب المؤلف.
- لا تحتسب أعمال الخبرة أو الاستشارة غير أنه يمكن لبعض هذه الأعمال أن تستند بشكل استثنائي ومبرر علميا الى نتائج بعض تقارير الخبرة وبحثها الميدانية شرط أن تتطابق الأعمال المقدمة في الملف مع معايير البحث العلمي الأكاديمي موضوعا ومنهجيا ونتائج.

## 2. Encadrement de travaux de recherche

Le candidat doit fournir une liste attestant de l'encadrement d'au minimum cinq (5) mémoires ou projets de fin d'études ou rapports des stages. Pour chaque travail encadré, la liste indiquera :

- Le titre du mémoire/projet.
- Le nom et le prénom de l'étudiant(e) encadré(e).
- Le type de diplôme préparé (Master recherche, Master professionnel, projet de fin d'études d'ingénieur, etc.).
- L'établissement universitaire de rattachement de l'étudiant.
- L'année universitaire de soutenance ou de remise.

Sont éligibles les encadrements de : mémoires de Master, projets de fin d'études, mémoires de stage de niveau Master, et tout travail équivalent validant un cycle d'études supérieures.

- قائمة في الأعمال التي تم تأطيرها: مشاريع تخرج، مذكرات ماجستير مهني او بحث، مذكرات تربص الخ: مع ذكر عنوانها، المؤسسة الجامعية، التاريخ...على ألا تقل عن خمس أعمال.

## 3. Activités pédagogiques

Le candidat joint en annexe :

- Une sélection de ses plans de cours et de travaux dirigés les plus significatifs, élaborés depuis sa nomination en qualité de maitre- assistant.
- Un relevé de ses participations à des colloques scientifiques (en qualité d'intervenant, de membre du comité scientifique ou d'organisation) et les documents s qui font fois.
- Une liste de ses implications dans des comités de développement pédagogique ou scientifique (comité de programme, commission de spécialistes, commission des réhabilitations, etc.).

- مخططات الدروس والاشغال المسيرة التي أمنها خلال مساره المهني ابتداء من ترقيته الى رتبة أستاذ مساعد.
- المشاركة في ندوات علمية، المشاركة في لجان تطوير البرامج العلمية الخ

#### 4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement

Le candidat peut valoriser son engagement dans la vie de l'établissement et son ouverture sur l'environnement socio-économique. Sont concernées, sous réserve qu'elles n'aient pas déjà été comptabilisées dans la production scientifique :

- Les participations à des projets de recherche collaboratifs initiés par des organisations internationales, des établissements (organismes) publiques ou associations nationales reconnues.
- Les responsabilités administratives, électives ou de coordination au sein de l'université ou d'instances nationales liées à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.
- المشاركة في أنشطة بحثية صادرة عن منظمات دولية أو جمعيات وطنية على ألا تحسب ضمن الإنتاج العلمي للمترشح.
- ترجمة أعمال علمية قيمة تثري المكتبة العلمية للتخصص.

---

## Commission d'Harmonisation en Démographie

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

Avoir un nombre de publications scientifiques : 10 minimum répartis en :

- Articles scientifiques dans des revues indexées et impactées
- Articles scientifiques dans des revues à comité de lecture
- Contributions dans des ouvrages collectifs à comité de lecture
- Ouvrage (s) individuel évalué scientifiquement

Seules les publications où le candidat est premier ou deuxième auteur sont prises en considération (avec un minimum de 5 publications comme premier auteur)

- Communications et participations à des conférences et à des séminaires

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

- Avoir au moins cinq mastères de recherche encadrés et soutenus

### **3. Activités pédagogiques**

- Le dossier doit comporter la production pédagogique du candidat (livres, chapitres de livres, photocopiés de cours, TD, TP).

---

**Commission d'Harmonisation en Sciences Islamiques  
et Commission d'Harmonisation en Economie et Finance  
Islamiques**

---

**1. المنشورات البحثية (المقالات والمنشورات)**

- الكتب العلمية المنشورة (وجوب: ر د م ك)
- المقالات المحكّمة في المجلات المحكمة (محليًا ودوليًا)
- المقالات والمحاضرات على المنصّات الرّقميّة (الرّسمية UVT أو الشّخصيّة Blog) الشروط المتعلقة بالمنشورات:
  - أن تكون المنشورات محكمة.
  - أن يكون المنتج العلمي ما بعد ملف الانتداب في رتبة مساعد وأستاذ مساعد.
  - تحقّق الإضافة العلمية للمرشّح ومدى نشر الأشغال العلمية المقدمة.

**Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Livres scientifiques publiés (numéro ISBN obligatoire)
- Articles évalués par des pairs dans des revues académiques (au niveau national et international).
- Articles et conférences sur des plateformes numériques (officielles- UVT ou personnelles- Blog).

Conditions relatives aux publications :

- Que les publications soient évaluées par des pairs.
- Le produit scientifique doit être postérieur au dossier de recrutement pour le grade d'assistant et de maître assistant.
- Vérifiez l'apport scientifique du candidat et le degré de diffusion des travaux scientifiques présentés.

**2. تأطير أنشطة البحث**

تقديم قائمة بأنشطة البحث التي أشرف عليها المرشّح أو كان مناقشا لها، وهي:

- بحوث التّخرج
- رسائل الماجستير

**Encadrement de travaux de recherche**

Présentation de la liste des activités de recherche supervisées par le candidat ou auxquelles il a participé en tant que membre du jury, à savoir :

- Travaux de fin d'études.
- Mémoires de mastère.

**3. الأنشطة البيداغوجية**

- المشاركة في الندوات العلمية والأيام الدراسية والورشات العلميّة.

- المشاركة في لجان الماجستير ولجان الامتحان ولجان مراجعة النتائج والتصريح بها (شهادة من الإدارة بهذا الخصوص)..
- المساهمة في إعداد البرامج وتطويرها (تأهيل مواد الإجازة والماجستير)
- الإشراف على التربصات.

### Activités pédagogiques

- Participation aux séminaires scientifiques, journées d'étude et ateliers scientifiques.
- Participation aux comités de mastère.
- Participation aux jurys d'examen.
- Participation aux comités des délibérations des résultats (attestation de l'administration à cet effet).
- Contribution à la préparation et au développement des programmes (mise à niveau des matières de licence et de mastère).
- Supervision des stages.

### 4. التفتح على المحيط والمشاركة في حياة المؤسسة

- العضوية في هيكل البحث
- المساهمة في تنشيط الحياة الجامعية: النوادي العلمية والمشاركة في تنظيم الندوات والأيام الدراسية.
- الانخراط في لجان الجودة.
- تحمل المسؤوليات العلمية أو الإدارية.

### Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement

- Adhésion à un laboratoire ou à une unité de recherche.
- Contribution à l'animation de la vie universitaire : les clubs scientifiques et la participation à l'organisation des séminaires et des journées d'études.
- Adhésion aux comités de qualité.
- Assumer des responsabilités scientifiques ou administratives.

### 5. مقاييس أخرى

- موافاة لجنة التأهيل بنسخة من ملف الانتداب على مستوى المنشورات للمقارنة بين المنتج للتأهيل ومنتج الانتداب.
- يجب أن تكون المقالات المحكمة وثيقة الصلة بالاختصاص العلمي للمترشح.
- يجب أن تكون المواقع الإلكترونية مختصة وليست تجارية، وفي الحالين يعود إلى لجنة التأهيل فحص مدى علمية وملاءمة المنتج للاختصاص العلمي للمترشح.

### Autres critères

- Fournir à la commission d'habilitation une copie du dossier de nomination au niveau des publications, afin de comparer le dossier de l'habilitation au dossier de nomination.
- Les articles évalués doivent être en lien direct avec la spécialité scientifique du candidat.

- Les sites web doivent être spécialisés et non commerciaux. Dans les deux cas, il revient au comité d'habilitation d'évaluer le caractère scientifique et l'adéquation du produit au domaine scientifique du candidat.

---

## **Commission d'Harmonisation en Sciences de l'Information et de la Communication**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- Le dossier des publications scientifiques comporte les éléments suivants :
- 04 articles individuels publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture, diversifiées par la langue et le lieu d'édition. Le candidat doit remettre également les rapports d'évaluation des articles.
- Au moins l'un des articles doit être rédigé dans une langue différente de la langue de la majorité des recherches du candidat.
- Pour les publications à plusieurs auteurs, on compte 1 texte pour 2 recherches de cette catégorie.
- Si le dossier comporte une seule publication de ce type, elle ne sera pas comptabilisée.
- Des recherches ou des chapitres d'ouvrages publiés dans des livres à comités de lecture ayant une dimension académique ou scientifique, qu'ils soient des actes de colloques ou des publications d'institutions universitaires ou des centres de recherche.
- Le candidat peut présenter un ouvrage individuel soumis à évaluation par un comité de lecture et édité par une institution universitaire ou un centre de recherche. Cela étant, cet ouvrage ne remplace en aucun cas les 4 articles susmentionnés.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

- Le candidat est tenu de présenter un rapport de synthèse de ses encadrements où il expose ses approches scientifiques et méthodologiques dans la supervision des travaux de recherche scientifique universitaire et essentiellement l'encadrement des mémoires de master de recherche.
- Le dossier comporte obligatoirement la liste des mémoires de MR ou MP.

### **3. Activités pédagogiques**

Les activités pédagogiques doivent être détaillées dans le rapport pédagogique.

---

## **Commission d'Harmonisation en Sciences Economiques et Commission d'Harmonisation en Sciences de Gestion**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

Le candidat doit présenter au moins trois articles (full paper) publiés dans des revues indexées à comité de lecture avec au moins deux articles journaux où le nombre d'auteurs ne dépasse pas cinq. Les trois articles doivent figurer dans l'une des indexations et classifications suivantes (l'année de la publication est prise en compte pour l'indexation / classification) :

Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) (Class : 1, 2, 3, condition : date de publication < 2020), ABDC (Australian Business Dean's Council) (Quality : A\*, A, B), SJR (Scimago Journal Rank) (Quartile : Q1, Q2, Q3), DBLP (Digital Bibliography & Library Project), IETInspec (Institution of Engineering and Technology, Inspecindex), FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises) (Class 1\*, 1, 2).

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

Le candidat doit faire preuve d'activités d'encadrement : au moins un (01) mémoire de master de recherche soutenu.

### **3. Activités pédagogiques**

Le candidat doit présenter un rapport de synthèse des activités pédagogiques, d'encadrement et de rayonnement universitaire structuré en trois parties :

- Le récapitulatif des enseignements assurés ainsi que des syllabus détaillés des cours.
- Les encadrements de mémoires de masters/co-encadrements de thèse.
- Le rayonnement universitaire

Les supports pédagogiques doivent être détaillés, originaux et personnels.

Le dossier d'habilitation universitaire doit comporter au moins deux (02) supports pédagogiques.

### **4. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement**

Le rayonnement universitaire pouvant intégrer les volets administratif, pédagogique, scientifique ainsi que la contribution à la vie de l'institution et l'ouverture sur le monde socio-professionnel (à inclure dans le rapport de synthèse des activités pédagogiques).

### **5. Autres critères**

Le rapport de synthèse détaillé des activités de recherche, postdoctorales du candidat, doit :

- Contenir au minimum une quarantaine de pages rédigées en français ou en anglais et porter obligatoirement un titre.
- Comporter une introduction générale.

- Comporter une conclusion générale et perspectives de recherche.
- Présenter une synthèse cohérente des activités scientifiques organisées en axes de recherche.
- Mettre en évidence un fil conducteur entre les publications.

Les deux rapports de synthèse des travaux de recherche et des activités pédagogiques et d'encadrement ainsi que les supports de cours fournis par le candidat ne doivent pas inclure un taux de similitude (plagiat) dépassant 20% (analyse par le logiciel anti-plagiat officiel de l'institution de la commission HU où le dossier a été déposé).